



PREFECTURE DU GARD



1^{ère} réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
« Etang et mares de la Capelle » - FR 91C01402



Mercredi 17 juin 2009 en mairie de la Capelle-et-Masmolène

COMPTE-RENDU

Personnes présentes :

- LAQUIEZE Martine : Secrétaire générale de la préfecture du Gard
- BARNOIN-ANTONA Laurence : Chef du service environnement de la Préfecture du Gard
- SIENNAT Martine : Préfecture du Gard
- BENOIT Patrice : DDAF du Gard
- MARTY Jean-Pierre : DDE – SAGR –
- ORSATTI Jack : Office national des forêts
- GRZEGANEK Thierry : Office national de la chasse et de la faune sauvage
- MARTY Vincent : Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Service départemental du Gard
- DESMARET Yves : Conseil général du Gard – service environnement
- ETIENNE Nathalie : Pays Uzège Pont du Gard
- SAORIN Jean-Claude : Maire de la Capelle-et-Masmolène
- DURANDO Françoise : Adjointe au maire de la Capelle-et-Masmolène
- VIELZEUF Michel : Comité du tourisme du Gard
- MARJOLLET Guy : Chambre d'Agriculture du Gard
- TERNAT Raymond : Fédération des chasseurs du Gard
- MEJAN Yves : Fédération de la pêche et des milieux aquatiques du Gard
- GUILLOT Claude : Comité de défense de l'étang de la Capelle
- RUH Roger : Association environnementale de protection de l'étang (Président)
- PARADIS Yves : Association environnementale de protection de l'étang
- DROME Alain : Association environnementale de protection de l'étang
- SOULIE Robert : Association environnementale de protection de l'étang
- BIZET Daniel : Centre ornithologique du Gard
- HENTZ Jean-Laurent : Gard Nature
- CARIOU Jean-Marie : Gard Nature
- LOONE Maïté : Gard Nature
- CARON André : Gard Nature
- FERRANDON Claire : Association le lièvre de Mars
- GENDRE Thomas : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Personnes excusées :

- GUIRAUD Alain : Centre régional de la propriété forestière
- REGNE Jean-Baptiste : Forestiers privés du Gard – Syndicat des propriétaires forestiers

Compte-rendu :

M. Jean-Claude SAORIN (maire de la Capelle-et-Masmolène) accueille et remercie les participants.

Mme Martine LAQUIEZE rappelle que l'Etat assure la présidence de ce comité de Pilotage. Elle expose l'objet de la réunion et son ordre du jour :

1. Rappel de la procédure Natura 2000,
2. Mise en place de Natura 2000 sur le site « étang et mares de la Capelle » – FR 9101402,
3. Historique des inventaires réalisés sur le site et enjeux écologiques identifiés,
4. Prévisionnel d'élaboration du document d'objectifs du site,
5. Exemples d'opérations concrètes à mener,
6. Questions diverses.

Mme Laquieze souligne que cette réunion est la première réunion du comité de pilotage du site « étang et mares de la Capelle ». Elle marque le lancement de la démarche d'élaboration concertée du plan de gestion du site que l'on nomme document d'objectifs (docob). Elle indique que l'objectif de la réunion est de présenter à tous les membres du comité, en quoi consiste la politique Natura 2000 en général et le déroulement de l'élaboration du docob du site en particulier. Elle invite les membres du comité à faire part de toutes leurs questions sur le sujet afin de permettre à tous une compréhension optimale du sujet.

Patrice BENOIT (DDAF 30) présente à l'aide d'un diaporama **la procédure Natura 2000 puis la mise en place de Natura 2000 sur le site « étang et mares de la Capelle »**.

Il indique que l'objectif global de l'outil Natura 2000 est de constituer dans toute l'Europe un réseau de sites naturels au sein desquels est assurée la préservation des espèces et des milieux naturels les plus menacés en Europe (i.e. espèces et habitats naturels inscrits en annexes des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats naturels, faune et flore »).

Il précise qu'en France, les sites Natura 2000, une fois désignés par l'Etat et validés par l'Union Européenne, font l'objet d'une réflexion concertée afin de définir les modalités de gestion du territoire permettant de préserver à long terme la biodiversité qui a justifié la désignation du site. Cette réflexion associe collectivités, institutions et principaux usagers concernés, réunis au sein du comité de pilotage du site Natura 2000. Le comité va formaliser les fruits de sa réflexion en rédigeant un plan de gestion du site : le document d'objectifs. Ce document présente les enjeux écologiques du site et les activités socio-économiques en interaction avec la biodiversité. Il hiérarchise des objectifs de gestion du territoire pour répondre aux enjeux écologiques. Enfin, il détaille les différents outils contractuels permettant aux usagers, propriétaires et agriculteurs de contribuer à la préservation de la faune et de la flore remarquables du site.

M. Benoît ajoute que les différents outils contractuels pour contribuer au bon état écologique d'un site Natura 2000 sont :

- les contrats de gestion Natura 2000 (terrains non agricoles) : avec contrepartie financière,
- les mesures agri-environnementales (terrains agricoles) : avec contrepartie financière,
- la Charte Natura 2000, qui incite au respect de bonnes pratiques, et propose une exonération de taxe foncière sur le non bâti.

Il souligne le fait que la démarche Natura 2000 mise en place en France est une démarche volontariste et non réglementaire, qui prend en compte les particularités locales et les activités humaines. Il précise que les activités telles que la chasse et la pêche sont considérées comme non perturbantes.

Il ajoute que pour l'élaboration du docob du site « étang et mares de la Capelle », 32 000 euros sont mobilisés, financés à parts égales par l'Etat et l'Europe. L'Etat a fait appel au Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R), association professionnalisée dans l'étude et la préservation des milieux naturels, pour cette réalisation. Le CENL-R doit assurer les études techniques et scientifiques, présenter les synthèses et propositions de rédaction au comité de pilotage pour discussion et validation progressive des étapes constitutives du docob.

Enfin, il rappelle que lors d'une réunion organisée le 3 mars dernier en préfecture, en présence des élus concernés, le président du comité de pilotage et la structure chargée de l'élaboration du document d'objectifs ont été désignés, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Thomas GENDRE (CEN L-R) présente à l'aide d'un diaporama les enjeux écologiques du site « étang et mares de la Capelle » puis le déroulement prévisionnel de l'élaboration du document d'objectifs sur 2009 et 2010.

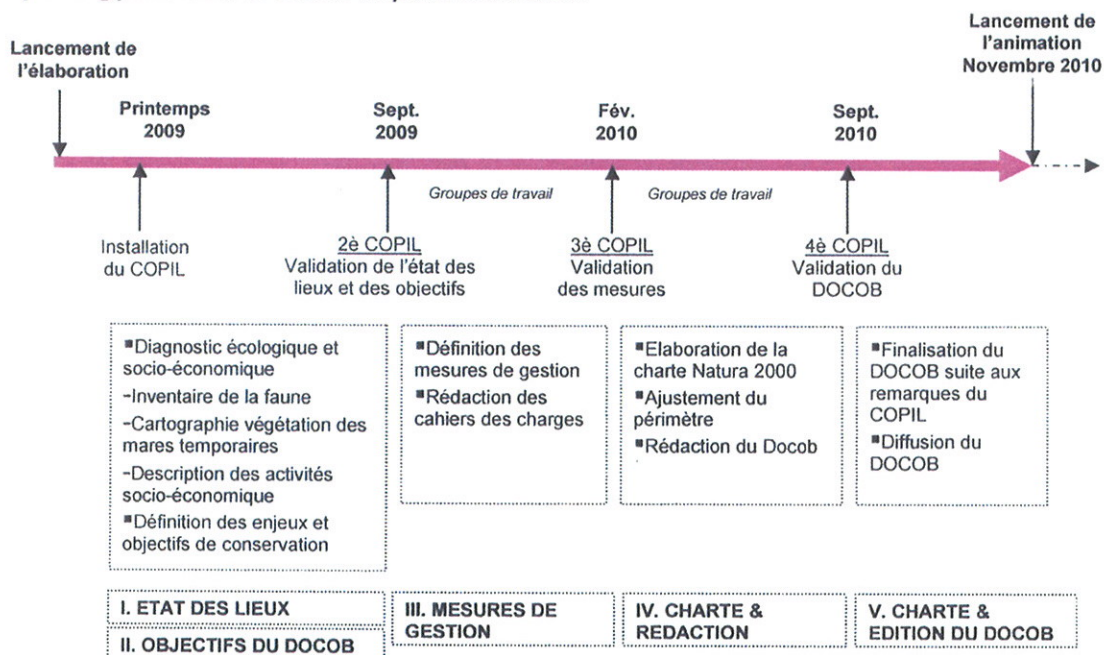
LES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE :

Les principaux enjeux écologiques ayant justifiés la désignation de l'étang de la Capelle et des mares du plateau forestier à l'ouest comme site Natura 2000 (total 313 ha), sont issus de données naturalistes de la fin du XXème siècle et de deux expertises (commandées par la direction régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon) en 2003/2004.

- Végétation dite des mares temporaires méditerranéennes : ce regroupement de petites plantes gazonnantes poussent généralement dans les mares, les étangs, les prairies humides qui s'assèchent au moins une partie de l'année. C'est le cas de l'ensemble de l'étang de la Capelle et de certaines parcelles en marge qui font l'objet d'une submersion durant seulement une partie de l'année. Cette végétation est très rare en Europe et le site de l'étang est parmi les plus importants pour la superficie où elle se développe : plus de 55 ha concernés. Notons que 4 espèces de plantes au sein de cette végétation sont réglementairement protégées et assez rares en France. Pour l'une d'entre elles, la Salicaire faux thésion (*Lythrum thesioides*), l'étang de la Capelle pourrait être l'unique site au monde où elle se développe.
- Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) : ce grand batracien, pouvant dépasser 15 cm de long, est de la famille des Salamandridés. Il est présent sur le plateau forestier situé à l'ouest de l'étang entre la Capelle-et-Masmolène et St Victor-des-Oules, où un certain nombre de mares et trous d'eau lui procurent des sites de reproduction appropriés. Ce réseau de point d'eau d'origine essentiellement anthropique s'étend sur 250 ha du plateau. A ce jour, la présence du Triton crêté dans l'étang proprement dit n'est pas mise en évidence. L'espèce est assez bien répartie en Europe centrale et septentrionale, mais son déclin progressif est avéré en de nombreux endroits. En zone méridionale, l'espèce est rarissime. Seules 5 à 6 communes accueillent cette espèce en France méridionale.
- Le scarabée Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et la libellule Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) : ces deux espèces rares à l'échelle européenne sont assez courantes en France méridionale. Ces insectes ne constituent donc pas des enjeux écologiques majeurs du site. Toutefois, on veillera à ce que le document d'objectifs intègre les exigences écologiques de ces espèces. Gard Nature confirme avoir connaissance de preuves de reproduction de la Cordulie dans l'étang.

DEROULEMENT DE L'ELABORATION DU DOCOB

Le planning prévisionnel ci-dessous est présenté et discuté.



Trois actions sont ensuite présentées de façon détaillée :

- La méthode d'évaluation de l'état de conservation de la population de Triton crêté du plateau

L'estimation des effectifs de Triton semblant impossible du fait du grand nombre de mares, l'indicateur biologique choisi sera le nombre de point d'eau où l'espèce se reproduit.

Ainsi, la présence de larves aquatiques de Triton crêté sera recherchée entre mi-mai et juin selon un protocole scientifique standardisé et donc reproductible. Il permettra de visualiser les évolutions dans le temps de cet indicateur de l'état de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000.

Parallèlement à ce travail prospectif, une description systématique des mares (surface, profondeur, végétation...) est réalisée afin de mettre en évidence les caractéristiques déterminantes pour la reproduction de l'espèce et également pour la gestion de ces milieux aquatiques.

- L'état des lieux des activités socio-économiques du territoire en interaction avec les enjeux écologiques

L'objectif est d'identifier les activités humaines susceptibles d'agir sur l'état de conservation de la végétation des mares temporaires de l'étang, du Triton crêté et de ses sites de reproduction.

Pour ce faire sont prévus :

- Une collecte des données et des études existantes et identification des acteurs et des pratiques (sources : chambre d'agriculture, CRPF, mairies...),
- L'élaboration d'une synthèse des principaux travaux de gestion de l'étang et des travaux forestiers sur le plateau,
- L'analyse foncière du site (répartition communal/privé, propriétés des zones à enjeux),
- Des entretiens auprès des principaux acteurs (ou leurs représentants) sur le site (agriculteurs, société de chasse, société de pêche, propriétaires...),
- Une analyse des informations issues de ces démarches au regard notamment des effets sur la biodiversité remarquable,
- Un état des lieux sur les activités humaines, leurs enjeux et des recommandations, mettant en relief, entre autres, les mesures de toute nature existantes ou à promouvoir, qui contribueraient à la préservation des habitats naturels et espèces (mesures réglementaires, contractuelles, initiatives locales...).
- Une cartographie des enjeux

- Information et communication locale :

Objectif : Assurer une bonne information des habitants et usagers locaux concernant les richesses écologiques du site et la démarche concertée de Natura 2000.

Il y aura pour cela élaboration d'une lettre d'information illustrée (3 numéros sur 2009 – 2010) et diffusion si possible au travers des journaux communaux.

Les thèmes développés en seraient :

- Présentation de la faune et de la flore du site
- Explication de la démarche Natura 2000 et DOCOB
- Etat d'avancement de l'élaboration du DOCOB
- Liste des contacts et personnes ressources
- Principes de gestion écologiques.

Un portail Internet serait réalisé pour une mise à disposition d'information, notamment des documents produits et validés par le comité de pilotage.

QUESTIONS ET DISCUSSIONS :

Sur le plan d'aménagement de l'étang :

Roger RUH demande ce que devient le plan d'aménagement de l'étang dont la programmation sur 3 ans a été interrompue après la deuxième année de réalisation. Ce plan fait d'ailleurs l'objet d'un arrêté préfectoral. Il rappelle que la « survie » de l'étang est une préoccupation de beaucoup d'habitants de la commune.

Jean-Claude SAORIN répond que le budget global du plan d'aménagement était de 150 000 euros et qu'il a été partiellement financé par la commune. Le lancement de la démarche Natura 2000 sur le site, a incité la commune à interrompre la mise en œuvre du plan d'aménagement afin de voir dans quelles mesures certains travaux pouvaient être financés dans le cadre de Natura 2000.

Patrice BENOIT et Thomas GENDRE précisent que les préconisations de travaux qui figureront dans le document d'objectifs et qui pourront faire l'objet de financements, auront pour objectif premier de répondre aux enjeux écologiques du site (flore des mares temporaires, Triton crêté). Natura 2000 ne financera pas tous les projets de gestion de l'étang.

Si les travaux qui seront préconisés dans le docob ne sont pas définis à ce jour, il paraît évident que l'une des problématiques de conservation de la flore des mares temporaires de l'étang sera la préservation hydrologique avec mise en eau et assec périodiques et donc une lutte contre l'atterrissement naturel de l'étang.

we Martine LAQUIEZE insiste sur le fait que le plan d'aménagement et la mise en œuvre du docob sont deux démarches bien distinctes, et que si des ponts ou économie d'échelle seront peut-être possibles, en aucun cas, la mise en œuvre du docob ne pourra être influencée par certains partis pris locaux d'aménagement de l'étang. Le docob a un objectif unique : la conservation de la biodiversité.

Sur la présence du Triton crêté dans le site Natura 2000 :

Alain DROME s'interroge sur la présence réelle du Triton crêté sur la commune de la Capelle, un article scientifique de sa connaissance expliquant que cette espèce ne se trouverait pas en France en dessous de la latitude de St Chély d'Apcher.

Thomas GENDRE explique que l'espèce est bien présente sur le site pour l'avoir observée depuis 2003 jusqu'à ce jour.

Historiquement, seuls quelques auteurs de la fin du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle cite l'espèce dans le Vaucluse, le Gard et même l'Hérault (in Brogard *et al.*, 1996), et peu de traces en subsistent jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle avec la redécouverte de cette espèce en zone méridionale (Arles, années 60 ; Beaucaire, 1998 ; La Capelle-et-Masmolène, 1988, Pujaut, années 70 ; Valliguières, 1985).

L'origine naturelle de l'espèce en zone méridionale est très probable et les populations connues à ce jour constitueraient des peuplements relictuels (Brogard *et al.*, 1996).

Vincent MARTY confirme avoir observé l'espèce dans des mares du plateau inscrit dans le site Natura 2000. Il signale pour information, que l'espèce étant protégée par la loi, sa capture même temporaire est interdite et nécessite une autorisation préfectorale.

Jean-Claude SAORIN signale que le bureau d'étude Biotope avait organisé (avec l'appui du CEN L-R) une visite de découverte du Triton crêté dans le cadre de son travail d'appui scientifique au plan d'aménagement de l'étang. Il a ainsi observé l'espèce dans son milieu ce jour -là.

Thomas GENDRE propose que dans la mesure du possible, le prochain comité de pilotage à l'automne soit l'occasion de proposer une visite de terrain aux membres le désirant afin de découvrir les mares à Triton crêté.

Jean-Laurent HENTZ propose une mise en commun des références bibliographiques via l'interface Internet.

Sur l'articulation entre Natura 2000 et la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du Gard :

La politique ENS est un outil départemental visant à appuyer les communes et le département pour la maîtrise foncière et la gestion de sites remarquables en terme de biodiversité et/ou de paysage.

Robert SOULIE souhaite des explications sur les ENS.

Yves DESMARETS signale qu'une réunion d'information doit prochainement avoir lieu à la Capelle-et-Masmolène pour une explication de texte de la politique ENS et de son implication sur un site Natura 2000.

Sur la délimitation du site Natura 2000 et évolution du périmètre :

Thomas GENDRE, pour répondre à plusieurs questions se rapportant au périmètre actuel du site Natura 2000, explique qu'il a été dessiné par la DIREN L-R à l'aide des arguments scientifiques apportés dans un certain nombre d'études dont les expertises réalisées par le CEN L-R et le CO Gard en 2003 et par le CEN L-R en 2004. Ce périmètre inclut les espaces où sont connues des plantes des mares temporaires et des Tritons crêtés et les surfaces jugées nécessaires pour la gestion efficace de ce patrimoine naturel.

Ce périmètre est susceptible d'évoluer en fonction de l'amélioration des connaissances et en concertation au sein du comité de pilotage Natura 2000.

Sur la collecte de photos et de documentation historiques concernant le site :

Jean-Laurent HENTZ lance un appel en vue de la collecte de photos historiques du site. Thomas GENDRE relaie cet appel et l'élargit à tous les documents papier pouvant relater l'histoire passée du site. Une mise à disposition de ces photos et documents au comité et notamment au CEN L-R sera très utile pour l'élaboration du docob. Cet appel sera relayé sur le portail Internet du Docob.

Sur le jumelage et le partenariat avec d'autres sites en France ou en Europe :

Maïté LOONE demande si un jumelage est envisagé avec un autre site aux problématiques écologiques comparables.

me Martine LAQUIEZE répond qu'une telle démarche n'est pas à l'ordre du jour dans la phase de démarrage du docob. De plus, il n'existe pas de démarche formalisée pour de tels projets. Naturellement, des échanges techniques peuvent exister avec des personnes ressources identifiées dans des sites Natura 2000 ou autres afin de mutualiser des expériences ou de récupérer de l'information.

Date du prochain comité de pilotage :

La date du prochain comité de pilotage est fixée, de façon concertée entre les membres, au jeudi 8 octobre à 15h00 en mairie de la Capelle-et-Masmolène.

L'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôt la réunion.

La présidente



Martine LAQUIEZE